



**Monsieur Philippe WAHL**  
Président du Groupe La Poste  
9 rue du Colonel Avia  
75 757 Paris Cedex 15

Montreuil, le 09 février 2023

Monsieur le Président,

Après 3 grandes journées de mobilisations, de grève et de manifestations qui ont réunis les 19 janvier, 31 janvier et 7 février près de 7 millions de travailleuses et travailleurs, de retraités, de privés d'emplois, de jeunes et d'étudiants dans des manifestations organisées partout en France, et avant la 4<sup>ème</sup> journée unitaire du samedi 11 février 2023, qui démontrant la détermination de toutes et tous à poursuivre la mobilisation jusqu'au retrait de la réforme des retraites du gouvernement Borne/Macron, la CGT FAPT appelle d'ores et déjà les salariés de La Poste à être massivement en grève et à participer aux manifestations de la 5<sup>ème</sup> journée de mobilisation unitaire, jeudi 16 février 2023.

Une très grande majorité des Françaises et Français rejettent cette réforme qui porte le report de l'âge de la retraite à 64 ans et l'augmentation de la durée de cotisation. Cette nouvelle réforme, si elle était appliquée, impacterait l'ensemble des salariés. Ils expriment également à travers ces mobilisations leurs revendications pour l'amélioration des conditions de travail et de vie.

Les directions ont leur responsabilité pour une autre répartition des richesses créées uniquement par les travailleurs.

Vos propositions lors des 3 premières séances de NAO sont très en-dessous de l'inflation et sont, de fait, fortement éloignées des attentes des postières et des postiers de notre entreprise.

Les salariés attendent une juste répartition des richesses qu'ils produisent au lieu du maintien de votre politique inique de distribution exclusive aux actionnaires. Les salariés attendent la hausse de leur rémunération ainsi que l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Il y a urgence à répondre aux exigences sociales qui s'expriment dans le pays dont celles des salariés de notre Groupe.

C'est pour cela que notre Fédération dépose un préavis de grève de 24 heures, pour la journée du Jeudi 16 février 2023, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et non cadre, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Il prendra effet à partir du mercredi 15 février 2023 début de service des brigades de nuit jusqu'au samedi 18 février 2023 fin des services de nuit.



**Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT**  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D  
Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)



La CGT appelle l'ensemble du personnel de La Poste à cesser le travail jeudi 16 février 2023 pour exiger la réponse aux revendications suivantes :

- Une augmentation de salaire immédiate de 10% de tous les éléments constitutifs du bulletin de salaire, avec un gain minimum garanti de 2500€ annuel permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat, l'attribution du 13<sup>ème</sup> mois, l'heure de nuit à 3 euros,
- La durée légale du temps de travail à 32h hebdomadaires en jour et 28h en nuit, avec maintien des salaires et création d'emplois nécessaires,
- Le Droit à la retraite à 60 ans à taux plein et des départs anticipés dès 55 ans pour les métiers pénibles,
- La création d'emplois et le remplacement de tous les départs (retraites, départs anticipés, mobilités...), l'amélioration des conditions de travail,
- L'embauche par La Poste en CDI à temps complet de tous les contrats précaires sur l'ensemble des métiers,
- Pour le maintien et le développement du service public postal accessible a toutes et tous et en tout point du territoire,
- Des libertés syndicales reconnues et de nouveaux droits d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés. L'abandon de toutes les sanctions et procédures liées à l'activité syndicale.
- L'accès au social d'entreprise dans les mêmes conditions au moment du passage à la retraite et la prise en charge de la cotisation mutuelle pour les retraités.

Nous souhaitons être reçu par des représentants dûment mandatés pour négocier de façon loyale et sérieuse l'ensemble des points du préavis.

A réception de votre proposition de négociation, nous vous communiquerons les noms de nos représentants qui y participeront.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour la CGT FAPT**  
**DUBELLOY David**  
Membre du bureau fédéral

